



Communiqué de presse

La Vis, labélisée « Rivière en bon état » par l'agence de l'eau depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Crenze



Blandas – le 5 juillet 2018

Kléber Mesquida, président du Département de l'Hérault, Denis Bouad, président du Département du Gard, Christophe Morgo, président du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault, Jacques Rigaud, président du syndicat mixte Ganges-Le Vigan et Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse inaugurent le label « Rivière en bon état » décerné à la Vis (depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Crenze).

Ce label récompense les gestionnaires des rivières qui agissent pour l'atteinte du bon état écologique de leurs cours d'eau. Il permet à tous les citoyens – promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes – d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.

LA VIS, UNE RIVIERE DE QUALITE

D'une grande richesse naturelle et patrimoniale, la Vis naît dans le parc national des Cévennes et s'écoule entre Gard et Hérault sur près de 60 km avant de rejoindre le fleuve Hérault.



Durant tout son cours, elle traverse des sites et territoires d'exceptions (territoire Causses et Cévennes classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO).

C'est une rivière encore préservée des pollutions et la qualité de son eau y est remarquable. De nombreuses activités en lien étroit avec la qualité de son eau y sont pratiquées. Parmi celles-ci, la pratique de la pêche (1^{ère} catégorie) y est particulièrement prisée car rendue difficile par la clarté des eaux. La baignade ou la randonnée dans un site hautement touristique avec le somptueux cirque de Navacelles classé Grand site de France, en font un territoire d'une grande attractivité touristique.

A l'aval, les Gorges de la Vis sont classées site Natura 2000, on peut notamment y admirer l'aigle royal, les vautours fauves et moines et de nombreuses autres espèces.

La présence de la loutre, du chabot, de la truite fario de souche locale, du barbeau méridional... témoigne d'une eau de qualité qui profite également à l'activité de pisciculture en production biologique.

Le Département de l'Hérault et l'agence de l'eau suivent régulièrement la qualité physico-chimique des eaux de la rivière tous les 2 mois et des analyses biologiques ont lieu annuellement. Les derniers résultats montrent un très bon état global des eaux.



Ce label récompense les efforts des acteurs locaux impliqués dans la préservation de ce cours d'eau d'exception, au premier rang desquels le Syndicat Mixte Ganges le Vigan et l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Hérault, ainsi que les Départements de l'Hérault et du Gard.

«Le Syndicat Mixte du bassin du fleuve Hérault (labellisé « Etablissement Public Territorial de Bassin ») fait partie des acteurs locaux impliqués dans la préservation des cours d'eau grâce notamment au SAGE et au contrat rivière, souligne Christophe Morgo, son président. Il coordonne et anime une multitude d'actions permettant de préserver et restaurer les milieux naturels tout en participant à l'amélioration de la qualité de l'eau. Il mène également des actions de suivis de la faune et de la flore. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, un suivi régulier de l'évolution des plantes invasives, de la ripisylve, ou encore de la gestion sédimentaire est effectué chaque année afin de constater l'évolution.

En 2012, il initiait le suivi des populations d'Aloses sur la partie aval du Fleuve, repris aujourd'hui par MRM et la fédération de pêche de l'Hérault, coordonné par le SMBFH.

En 2018, les thématiques sur lesquels se concentre l'équipe du syndicat sont la définition de missions opérationnelles d'actions liées à la GEMAPI. Ces missions permettront au SMBFH de mettre en avant ses connaissances et son savoir-faire opérationnel au service des intercommunalités du bassin versant. L'aboutissement du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, réalisé en interne depuis 2016, est également au cœur des attentes du territoire.

La faune du bassin fait également partie des préoccupations majeures du SMBFH pour cette année 2018 ! Cette année et jusqu'en 2019, l'accent est mis sur le suivi des populations de Loure du bassin versant. Ce projet est une réponse à l'appel à projets biodiversité de l'agence de l'eau lancé en 2017.

Toutes ces actions combinées sur un territoire de près de 2500 km² regroupant 166 communes permettent aujourd'hui d'aboutir localement à la remise de ce label, signe d'un engagement fort du SMBFH et de ses partenaires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les années à venir, de nombreuses autres actions sont envisagées afin de reconquérir le bon état des masses d'eau. Nous souhaitons vivement que ce label soit le premier d'une longue série ! ».

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT », UN SESAME POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Depuis le lancement du label « Rivière en bon état » en 2015, l'agence de l'eau a labellisé [76 « Rivières en bon état »](#) ou tronçons situés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dont 11 en Occitanie.

La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Elle peut être un facteur d'attractivité pour les territoires.

« Le Label existe depuis 2015. L'objectif est de reconnaître l'effort de tous ceux qui se mobilisent pour reconquérir la qualité des cours d'eau. Le bon état est « atteignable » et la mobilisation de tous est efficace et produit des résultats. Pour ça nous avons besoin en premier lieu des collectivités et des gestionnaires qui gèrent les rivières. Mais on a aussi besoin de partenariat avec les industriels les agriculteurs, les associations de protection de la nature, les fédérations de pêche. Ce label est un facteur d'attractivité et un fleuron pour les territoires. Il montre que le bon état des cours d'eau est compatible avec des activités humaines durables, voire que le label peut contribuer au développement d'un tourisme « nature ».

Améliorer et maintenir la qualité de l'eau dans la durée, y compris quand la tension sur la ressource en eau se renforce du fait des bouleversements climatiques, c'est tout l'enjeu des années à venir ».



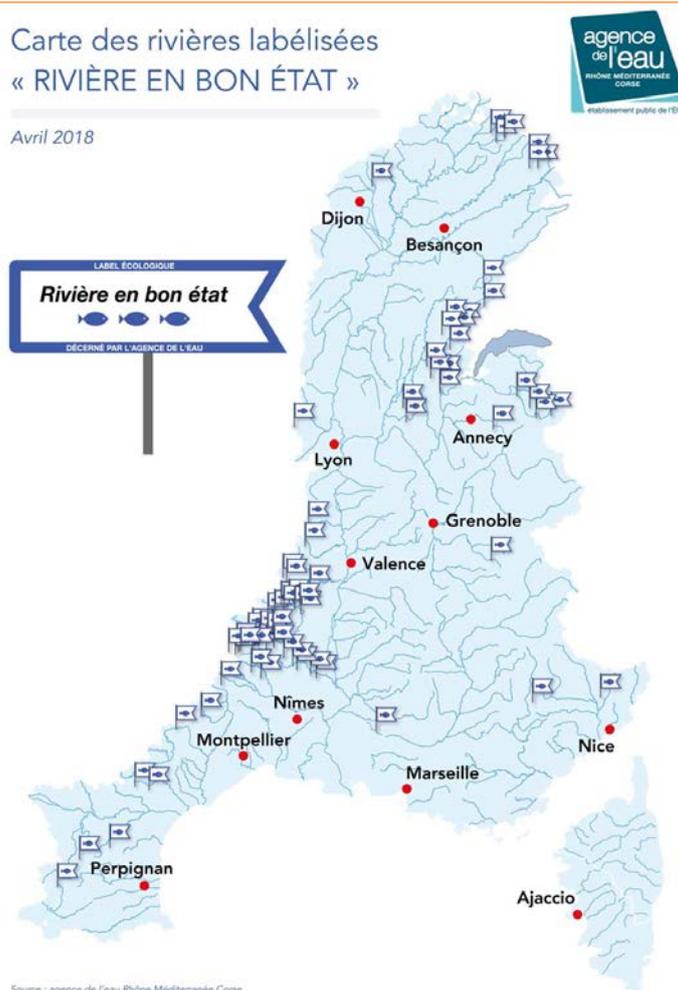
> De nombreux paramètres mesurés

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à-dire leur diversité biologique et le niveau des pollutions organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas être soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...).

Le bon état des eaux au sens de la Directive cadre sur l'eau correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien de la faune et de la flore aquatique.

Carte des rivières labélisées « RIVIÈRE EN BON ÉTAT »

Avril 2018



- [Téléchargez la liste des rivières labélisées en bon état](#)
- [Téléchargez le règlement du label](#)

A propos du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

Le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault (SMBFH), est une structure publique créée en 2009. Il regroupe les Département du Gard et de l'Hérault et 8 intercommunalités du bassin du fleuve Hérault. Il couvre un territoire de 2500 km² pour 166 communes. Il est l'animateur de la politique de l'eau sur ce territoire.

Il assure les missions de coordination, d'animation et d'étude pour une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault. Le SMBFH porte le SAGE Hérault qui constitue le cadre d'action de la politique locale de l'eau. Il a également porté plusieurs programmes d'actions opérationnels en partenariat avec les acteurs de l'eau du territoire. Parmi ces actions, le PAPI complet pour la période 2017-2022 doit permettre notamment aux acteurs du territoire de mettre en œuvre les actions de prévention des inondations en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI. Le contrat rivière 2014-2018 d'un montant de 81M€ réparti en deux tranches, a défini un programme d'actions opérationnelles et de travaux multithématiques permettant la préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Ces programmes sont en cours de mise en œuvre, et en parallèle des études d'intérêt pour le territoire sont également portées à l'échelle du bassin versant

Depuis 2016, le SMBFH anime et porte également le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, qui doit permettre une répartition équilibrée de l'eau entre les besoins des milieux aquatiques, la production d'eau potable, et l'irrigation.

A propos des Départements du Gard et de l'Hérault

Les Départements du Gard et de l'Hérault mettent en œuvre depuis une trentaine d'années des politiques publiques de l'eau volontaristes qui visent une gestion concertée, globale et équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants des fleuves et rivières des départements. Le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault a ainsi été créé à leur initiative, pour porter ces valeurs sur ce bassin versant.

L'actuel contrat de rivière du fleuve Hérault couvre la période 2014/2018 et représente un effort public global de 81 M€ dont 13,8 M€ apportés par le Département de l'Hérault et 2,7 M€ par le Département du Gard, qui conduisent conjointement des études pluriannuelles de suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble des cours du bassin de l'Hérault. Le volet « amélioration de la qualité de l'eau » est un axe prioritaire pour l'ensemble des partenaires du contrat, les montants mobilisés s'élevant à 57 M€.

C'est donc avec enthousiasme que les départements Gard et Hérault se sont associés à la démarche de labélisation « Rivière en bon état » afin de promouvoir les efforts consentis depuis plusieurs années sur ce bassin versant de l'Hérault, et d'en valoriser les résultats issus des contrats de rivière, auprès du grand public.

A propos du Syndicat Mixte Ganges Le Vigan

Le Syndicat Mixte Ganges le Vigan est présent sur la Haute vallée de l'Hérault. Il regroupe 3 Communautés de Communes soit 38 communes sur un bassin versant de 750 km². L'entretien des cours d'eau et de leurs ripisylves constitue le cœur d'action du syndicat depuis 1995. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le syndicat s'appuie sur les titres 2 et 5 de la compétence GEMAPI pour réaliser ces actions. Dans le cadre d'une procédure d'intérêt général, le SMGLV procède chaque année à des travaux d'entretien et de restauration des berges (entretien de la végétation riveraine, gestion des atterrissements et des espèces invasives). Ce travail est réalisé aussi bien par des entreprises spécialisées que par l'équipe verte du syndicat composée de 5 agents et d'un technicien rivière.

Le SMGLV est également engagé dans d'autres missions ne relevant pas de la compétence GEMAPI (lutte contre les pollutions, économie d'eau, surveillance des milieux et de la ressource en eau, animation, etc...).

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'agence de l'eau emploie 350 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com

Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault - Florian Pontramon - 06 82 83 33 54 florian.pontramon@smbfh.fr

Département de l'Hérault : Mathilde Jean majeau@herault.fr - 04 67 67 69 44

Département du Gard : Samya Alaoui - samya.alaoui@gard.fr - 07 77 95 23 32